Les Brèves Cuzançoises

Cuzance

MAI 2025

Réhabilitation du local club de foot

Depuis le 22 avril, les travaux de reconstruction des vestiaires et du club House ont débuté (sécurisation des lieux, désamiantage et démolition de l'ancien bâtiment).
Ce nouveau local sera bâti sur le même format que l'ancien bâtiment avec un auvent sur la façade et un accès au bar de l'extérieur.
La toiture sera recouverte de panneaux photovoltaïques, ce qui permettra de produire sa propre énergie et de la consommer directement.

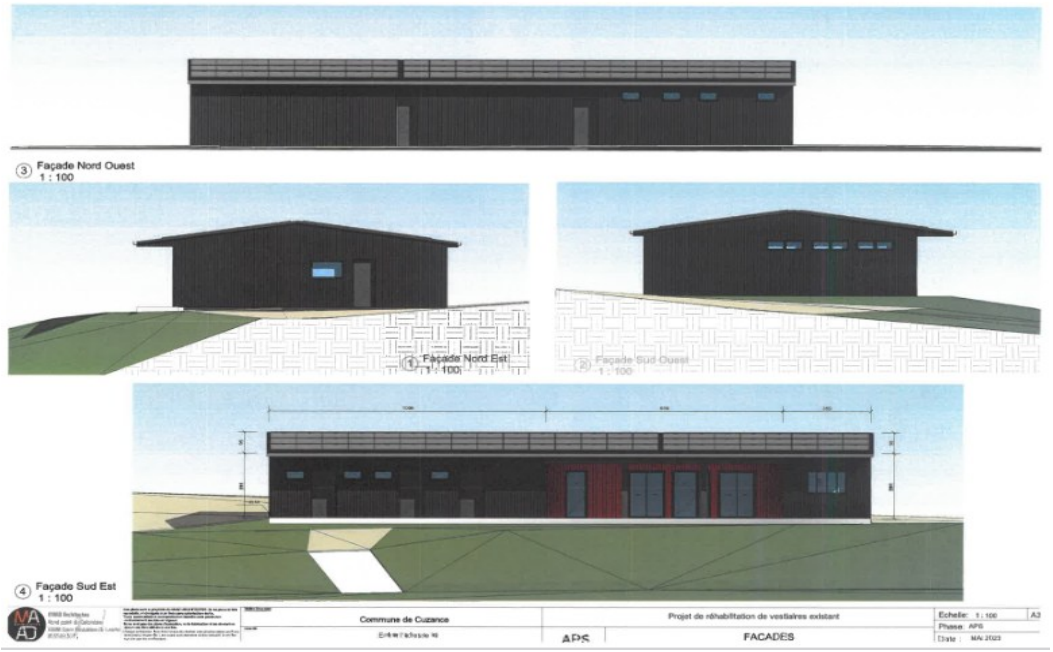

Cet espace, aux normes et sécurisé, permettra de recevoir les enfants des écoles de foot de clubs voisins pour leurs entraînements.

Pendant la durée des travaux, tous les matchs se joueront sur des terrains extérieurs.

Ce nouveau bâtiment devrait être opérationnel début 2026. Nous vous informerons de l'avancée des travaux dans les prochaines Brèves.

Restructuration de l'espace sportif communal

Coût des travaux H.T	Coût de la maîtrise d'œuvre H.T	Subvention FONDS VERTS	Subvention du Département	Subvention de la Région	Fonds de concours CAUVALDOR	Subvention de la Fédération Française de Foot	Autres subventions de la Région en attente	Autofinancement
461 973,83 €	53 804,20 €	55 938,00 €	146 975,00 €	21 000,00 €	39 309,21 €	6 600,00 €	84 726,83 €	161 228,99 €

CUZANCE - TORNADE DU 19 AVRIL 2025

Samedi 19 avril vers 14 heures, notre commune a subi une tornade doublée d'un orage violent sur nos hameaux de Laplagne, Les Mongées, et Le Cournouillé, sur une largeur de 200 mètres. Plusieurs propriétaires ont subi d'importants dommages (maisons, hangars, bergerie, clôtures arrachées, noyers et chênes déracinés, poteaux téléphoniques cassés et câbles obstruant la chaussée, etc…) Un propriétaire du Cournouillé, notamment, a vu les trois quarts de sa noyeraie arrachés par cette tempête. Heureusement, aucune victime n'est à déplorer.

Face à cette urgence, la solidarité s'est immédiatement mise en place et de nombreuses personnes se sont mobilisées sans relâche afin de dégager les routes avant l'arrivée des services du Département. Qu'elles soient ici remerciées pour leur dévouement et la rapidité de leur intervention.

J'ai informé la Préfète, Mme Claire Raulin, de cette catastrophe. Celle-ci a immédiatement délégué la Sous-préfète, Mme Amel Tir, qui s'est aussitôt rendue sur les lieux pour constater les dégâts, rencontrer les sinistrés, et nous apporter son soutien en prodiguant ses conseils avisés.

Les personnes touchées par ce sinistre ont été invitées à se rapprocher de la Mairie pour obtenir une attestation de phénomène climatique exceptionnel, avec plan et photos afin d'étayer la demande de reconnaissance de catastrophe naturelle.

Jean-Luc LABORIE

LE MOT DU MAIRE

La France est entrée depuis plusieurs mois dans une zone de fortes turbulences budgétaires. Une telle absence de maîtrise interroge et nous inquiète légitimement. Elle appelle des mesures de redressement aux conséquences lourdes pour les contribuables, les services publics et les investissements publics.

Les collectivités sont soumises à une « règle d'or » de prudence spécifique qui nous impose un équilibre budgétaire différent de celui applicable à l'Etat. Il est vraiment injuste de faire payer les collectivités.

Dans un contexte économique et national incertain, le Conseil municipal a voté le 9 avril 2025 le budget de la commune en adoptant une gestion prudente, maîtrisée et équilibrée, et en restant attentif aux opportunités qui pourraient se présenter. Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants,
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt,
- de mobiliser les subventions auprès de l'Etat, de la Région et du Département chaque fois que possible.

Comme vous le constaterez dans le graphique ci-dessous, le budget voté en fonctionnement s'élève à 589 220,55 €, tandis que le budget voté en investissement est de 802 038,44 €, soit un total de 1 391 258,99 €.

Au niveau fiscal, le Conseil municipal a voté, comme en 2024, une non-augmentation des taux des taxes foncières bâti et non-bâti et de la taxe d'habitation.

Je tiens à vous assurer de notre bonne volonté à poursuivre notre mission pour le bien-être de chaque habitant et le développement d'une commune solidaire et dynamique.

De nombreuses animations se préparent avec les beaux jours… Au plaisir de vous y retrouver !

Je vous souhaite à toutes et à tous un bel été !

Jean-Luc LABORIE

BUDGET COMMUNAL 2025

Dépenses de Fonctionnement	Recettes de Fonctionnement	Résultat reporté Fonctionnement de l'année 2024	Dépenses d'Investissement	Recettes d'Investissement	Restes à réaliser Dépenses	Restes à réaliser Recettes	Solde d'exécution Investissement
589 220,55 €	**547 895,49 €**	**41 325,06 €**	**729 720,99 €**	**802 038,44 €**	**13 294,00 €**	**- €**	**59 023,45 €**

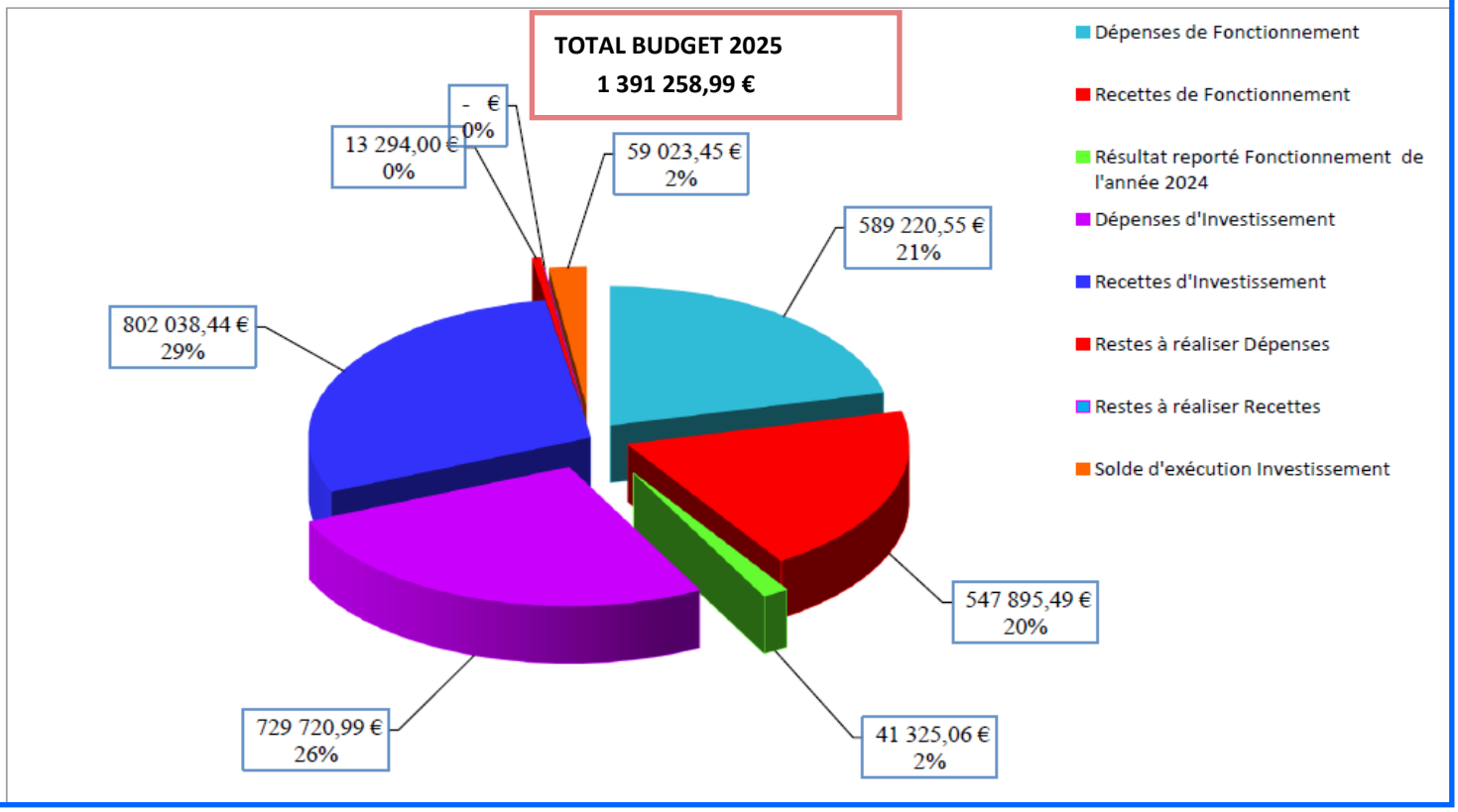

INFOS MAIRIE

HORAIRES OUVERTURE MAIRIE

Du lundi au jeudi : 08h30 – 12h00, fermé l'après-midi

Vendredi : 08h30 – 12h00 et 13h00 – 16h00

Samedi : 09h00 – 12h00 (uniquement le 1er samedi ouvrable de chaque mois).

Contacter la mairie : 05 65 37 84 10 ou mairie@cuzance.fr

ÉTAT CIVIL

Naissances :

BERGER VIENNE Aïna : 28 février

Décès :

DELPEUCH Thérèse : 20 mars

INFORMATIONS HABITANTS

BRUITS DE VOISINAGE (bricolage, tonte, festivités, animaux, etc.) :
Arrêté préfectoral, horaires autorisés consultable sur le site de la commune, rubrique : mairie / arrêtés préfectoraux.

Arrêté municipal interdisant la divagation des chiens (consultable sur le site de la commune, rubrique : mairie / arrêtés communaux) en vigueur depuis janvier 2023 et pourtant la mairie reçoit beaucoup d'appels pour la divagation régulière de chiens.

VIGILANCE CAMBRIOLAGE : ADOPTEZ LES BONS RÉFLEXES : entretenir un bon voisinage, faire vider votre boîte aux lettres, verrouiller portes et fenêtres, laisser croire à une présence et garder vos clés en lieu sûr.

En cas de travaux et d'emprise sur la voie publique, vous devez demander à la mairie un arrêté de circulation en précisant le lieu, la date et la durée des travaux, 15 jours avant le début du chantier (un CERFA sera à remplir).

DEPOT SAUVAGE

Déchets découverts le 28 mars 2025 sur une partie communale située au Pied Pelé.

Un arrêté municipal interdisant les dépôts sauvages sur la commune est consultable sur le site Cuzance.fr à la rubrique Mairie / arrêtés communaux.

Afin de préserver notre village propre et accueillant, merci de déposer vos ordures en déchèterie. Vous trouverez les horaires dans ces Brèves à la rubrique « déchets ».

URBANISME / CERFAS EN VIGUEUR

CUa	Certificat d'Urbanisme informatif	24€	Cerfa 13410*12
CUb	Certificat d'Urbanisme opérationnel	37€	Cerfa 13410*12
DP	Déclaration Préalable de Travaux (choix du cerfa selon travaux)	75€	Cerfa 16702*01 Cerfa 16703*01
PC	Permis de Construire (choix du cerfa selon travaux)	107€	Cerfa 13406*15 Cerfa 13409*15
PA	Permis d'Aménager	133 €	Cerfa 16297*03
PD	Permis de Démolir	85€	Cerfa 13405*13

Il est possible de demander des modifications ou transfert de DP, PC ou PA.
Chaque dossier d'urbanisme instruit par CAUVALDOR a un coût pour la commune.
En cas de besoin vous pouvez vous faire accompagner des services de CAUVALDOR.

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2025

Un jury composé de quelques habitants de Cuzance visitera l'ensemble de la commune courant du mois de juin. Nos photos seront prises depuis la voie publique. Vous êtes tous conviés à la remise des prix aura lieu le vendredi 4 juillet 2025 à 18 heures à la Maison de la Truffe.

INFOS MAIRIE

RENTRÉE SCOLAIRE 2025/2026 – INSCRIPTIONS AUX ÉCOLES

Pour les nouveaux habitants, se renseigner auprès de la mairie pour la préinscription obligatoire pour tous niveaux scolaire et renseignements sur les services scolaires de la commune.

École maternelle : il doit être fait une pré-inscription à la mairie de Cuzance et une inscription définitive à la mairie de Martel pour tout enfant entrant en maternelle à la rentrée scolaire 2025/2026.

École primaire : il doit être fait une pré-inscription à la mairie de Cuzance et une inscription définitive à la mairie de Martel ou de Baladou, selon le cycle scolaire.

RENTRÉE SCOLAIRE 2025/2026 – RAMASSAGE SCOLAIRE

Ramassage scolaire communal :
Pour optimiser les tournées de ramassage, l'inscription de vos enfants est **obligatoire** à la mairie.

La municipalité conventionne avec la Région Occitanie dans le cadre du ramassage scolaire communal et est tenue au respect de son règlement intérieur.

La Région contrôle les arrêts par géo-localisation. Le secrétariat de la mairie est dans l'obligation de donner les points GPS de chaque famille utilisant le service.

De ce fait, ***aucun arrêt*** supplémentaire ne sera créé sauf si :
- l'arrêt est ***supérieur*** à 3 km de l'arrêt de bus du bourg,
- le minimum de 3 enfants ***est atteint sur l'arrêt.***

La date butoir est le **mardi 10 juin 2025**, toute demande après cette date ne sera pas prise en compte, merci de nous préciser si c'est pour le matin, le soir ou les 2.

Ramassage scolaire régional :
L'inscription au transport régional est obligatoire celle-ci comprend le transport communal et le transport pour Martel.

Les inscriptions pour la rentrée scolaire 2025/2026 débuteront aux alentours du 10 juin 2025 sur :

www.lio-occitanie.fr/transport-scolaire-lot

Pensez à vous inscrire avant le 31 juillet 2025. Passé cette date, une participation forfaitaire exceptionnelle pour inscription tardive de 25€ devra être réglée.

RENTRÉE SCOLAIRE 2025/2026 – GARDERIE PÉRISCOLAIRE

Les horaires de la garderie restent inchangés, merci de les respecter :

lundi, mardi et jeudi : 07h20 – 08h45 et 16h15 – **18h30**
vendredi : 07h20 – 08h45 et 16h15 – **18h00**.

Responsabilités des familles :
Les personnes autorisées à venir chercher vos enfants à la garderie ou à la descente du bus doivent être :
- inscrites sur le formulaire remis en début d'année,
- signalées à l'accompagnatrice scolaire à l'avance,
- munies d'une pièce d'identité.

Sans vos informations, votre enfant suivra le cursus habituel.

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Vos démarches administratives près de chez vous :

France services à Martel : Avenue de Nassogne ou appeler au : 05 82 13 00 85
France services à Souillac : Avenue Gambetta ou appeler au : 05 82 13 00 12

Horaires et informations sur **www.france-services.fr**

En cas de besoin, les maisons France services vous accompagnent pour remplir **votre déclaration de revenus 2025 sur l'année 2024.**

INFOS MAIRIE

RECENSEMENT jeunes de 16 ans

- Tout jeune de nationalité française doit se faire recenser entre **la date d'anniversaire de ses 16 ans et la fin du 3ème mois suivant**, dans ce cas la journée d'appel se fera à ses 17 ans et 3 mois.
- Le recensement citoyen est une démarche **obligatoire et indispensable.**

Pour se faire recenser, il faut se présenter à la mairie munis des pièces suivantes : carte d'identité ou passeport, livret de famille et un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

A sa majorité, le jeune est inscrit d'office sur la liste électorale.

DECHETS

Les jours de ramassage :

- **mercredi : ordures ménagères**
- **jeudi : emballages**

Pour accéder aux déchèteries du Lot, la présentation du pass est nécessaire depuis le 1er avril 2025.

Demander votre pass déchèterie sur pass.syded-lot.fr, c'est simple et rapide !
Pour en savoir plus : syded-lot.fr ou 05 65 21 61 63

Horaires déchetterie à Martel :
- Mardi et vendredi : 14h00/18h00
- Mercredi, jeudi et samedi : 09h00/12h00

Horaires déchetterie à Souillac :
- Lundi et jeudi : 14h00/18h00
- Mardi, mercredi et vendredi : 09h00/12h00 et 14h00/18h00
- Samedi : 09h00/12h00 et 14h00/17h00

SITE INTERNET

Le site internet de notre commune est mis à jour régulièrement.

Vous y retrouverez nos rubriques :

Mairie : arrêtés, formalités administratives, urbanisme, etc.
Vie pratique : déchets, location de salles, etc.
Enfance - Jeunesse : école, cantine, garderie, transport scolaire
Tourisme et commerces
Vie Associative
Liens utiles
Fil d'info : les informations de dernière minute, les coupures d'électricité prévues, les fermetures exceptionnelles de la mairie, etc.
Agenda : évènements ou réunions à venir
Actualités : actualités locales

Nous vous invitons donc à le consulter sur **www.cuzance.fr**

COMMEMORATION DU 8 MAI 1945

En ce 8 mai 2025, une gerbe était déposée au monument aux morts pour commémorer le 80ème anniversaire de la victoire des Alliés (États-Unis, Royaume-Uni, Union soviétique, France, Chine) contre l'Allemagne nazie lors de la Seconde Guerre mondiale.

Les lectures étaient données par Valentin Dale et Yveline Leygonie. Puis les enfants de l' école de Cuzance interprétaient la Marseillaise.

La commémoration se terminait par un apéritif au restaurant le NeufSeptTrois.

LES ASSOCIATIONS

Après un début d'année riche en évènements (thé dansant du 16 mars, atelier sophrologie à raison de 7 séances d'environ 2h entre le 8 avril et le 10 juin, une journée de sensibilisation à la sécurité routière le 22 avril, une réunion de prévention aux arnaques sur internet et les réseaux sociaux le 30 avril), l'association des Jeunes d'Antan propose :

- Le 17 mai : repas de la fête des mères et des pères.

- Le 19 juin : une sortie en covoiturage à Carsac avec visite des jardins et déjeuner à Rouffillac.

- Une sortie en car d'une journée est prévue en septembre : destination Castelnaudary.

Tout renseignement et demande d'adhésion à l'association peuvent être obtenus auprès de Christian BOUYSSOU (06.75.75.64.49)

ASSOCIATION DES CHASSEURS

La saison de chasse 2025 est terminée : 37 sangliers ont été prélevés, ainsi que 35 chevreuils en battue et 10 en tir d'été par les archers de Cuzance.

Le repas de la chasse est programmé le dimanche 15 juin 2025 à 12 heures sous la halle de la Maison de la Truffe.

Au menu : pâté de gibier, jambon , grillades, fromage, dessert .

Réservations auprès de Jérôme 07 83 21 17 46 ou Edmond 06 75 73 53 48.

LES AMIS DE LA MAISON DE LA TRUFFE

Le marché nocturne aux truffes du vendredi 7 février 2025, marché unique dans la saison, a connu un succès sans précédent avec toujours autant de visiteurs venus surtout apprécier la convivialité de cette soirée gourmande. Environ 4 kg de truffes Tuber Melanosporum ont été proposés à la vente. A noter, la présence de l'Association Lotoise des Trufficulteurs Causses et Vallée de la Dordogne, et de la Confrérie du Diamant Noir et de la Gastronomie.
Un grand merci à tous les bénévoles pour leur dévouement sans faille.

Entretien de la truffière communale :

Le soleil était timide mais n'a pas empêché une quinzaine d'adhérents de se retrouver pour l'entretien de la truffière communale.

Après 2 bonnes heures de travail, la truffière avait fière allure et le temps était venu pour la pause « quatre-heures » avec charcuterie, fromage et merveilles bien appréciés par tous.

A noter nos prochains rendez-vous !

VENDREDI 23 MAI 2025 à 18 H 30 – ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE
Elle se déroulera à la Maison de la Truffe, et sera suivie d'un repas, sur inscription, au restaurant Grangier à St Sozy.
Pour tout renseignement et pour s'inscrire au repas, tél : 06 70 38 27 39

JEUDI 5 JUIN 2025 – sortie en car : découverte et dégustation cadurcienne au CHATEAU DE HAUTE-SERRE (vignoble et truffière avec dégustations), ***déjeuner au restaurant de Bach***, **PHOSPHATIERES DU CLOUP D'AURAL à Bach, croisière commentée sur le LOT**

Adhérent : 75 € /personne **Non Adhérent : 85 € /personne** **Inscriptions AVANT LE 24 MAI 2025**
Renseignements au 06 70 38 27 39

LES ASSOCIATIONS

CUZANCE PATRIMOINE

Les artistes de l'exposition 2025

Pour sa 4ème édition, l'exposition Cuzanc'art a connu un grand succès. En effet, tout au long du week-end, les visiteurs ont été nombreux à venir admirer les œuvres des artistes de Cuzance et des environs.

De nouvelles techniques et une grande diversité de styles ont marqué cette édition. Lors du vernissage, la prise de parole de Mr Laborie, Maire et de Monsieur Daubet, Sénateur, a souligné le travail des enfants de l'école et les artistes en herbe ont été bien récompensés.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 mars a entériné la modification de l'article 2 des statuts afin d'y inclure le patrimoine immatériel.

Le samedi 28 juin, un parcours « geocaching » sera défini pour une chasse au trésor d'environ 2 heures sur 6 km suivi d'un dîner barbecue. Des précisions complémentaires seront données en temps voulu.

Il est aussi prévu une matinée « nettoyage des croix publiques du village ». Un appel est lancé à tous les habitants qui souhaitent vivre dans un cadre agréable, adhérents ou non de l'association ; un pique-nique clôturera cette matinée de travail.

Nous rappelons les traditionnelles randonnées mensuelles, de 7 à 8 km maximum avec, en point d'orgue, la journée européenne du patrimoine autour du château de Montal et la marche caritative « Octobre Rose et Bleu » au profit de la recherche contre le cancer.

La soirée « Vins Nouveaux » terminera cette année 2025.

D'autres manifestations sont à l'étude ; nous vous en tiendrons informés par les moyens habituels.

CUZANCE CLC 1981

Chers amis sportifs et moins sportifs,

La saison s'est achevée à Lissac et Mouret le 11 mai 2025.

Notre équipe 2 n'a malheureusement pas pu terminer la saison. Nous souhaitons remercier tous ceux qui y ont cru (joueurs, dirigeants et supporters).

L'équipe 1, dont l'objectif principal était la Coupe Laville (Coupe du Lot), se voit éliminer en demi-finale, le 27 avril dernier, sur le score étriqué de 1 à 0 (but encaissé à la dernière minute) à la suite d'un match sérieux de nos joueurs qui auraient mérité mieux.

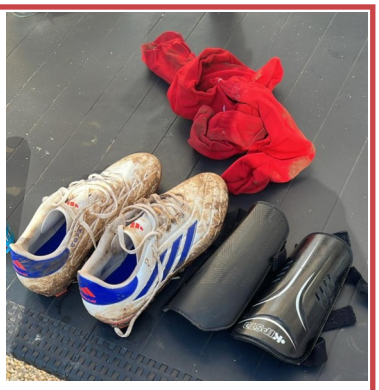

Les travaux de réhabilitation des vestiaires et du club house ont débuté, un grand merci au conseil municipal pour son investissement et son soutien.

L'assemblée générale aura lieu le 14 juin prochain à 18 heures au local de chasse.

Si vous souhaitez nous rejoindre, comme joueur ou comme dirigeant, contactez Jean-Pierre au 0620102566.

Bon été à tous et à la saison prochaine…

LES ASSOCIATIONS

COMITE D'ANIMATION

LA CHASSE AUX ŒUFS DE PAQUES

Le 19 avril dernier, les bénévoles de l'association étaient prêts à recevoir les enfants de la commune pour la 4ème édition de la chasse aux œufs. Mais en tout début d'après-midi, un violent orage, ainsi que le passage d'une tornade à quelques centaines de mètres de la halle de la Maison de la Truffe, ont sérieusement inquiété toute l'équipe. En effet, une bénévole ne pouvait atteindre le site car des arbres étaient tombés sur plusieurs accès routiers, une pluie torrentielle continuait à tomber, et personne ne connaissait encore l'étendue des dégâts causés par cet évènement. Toutefois, une fois le calme revenu, parents et enfants sont arrivés et ont investi les jeux en bois mis à disposition par CAUVALDOR, ainsi que le château gonflable.
Mais où étaient donc cachés les œufs de Pâques ? Le plus discrètement possible, ils avaient été répartis dans différents recoins et cachettes, bien à l'abri sous la halle. Certes, le charme du bois de Francis DELBUT n'était pas là, mais les enfants ont quand même rempli leurs petits paniers et reçu en retour un joli paquet contenant un assortiment de friandises offertes par la société ANDROS.
L'après-midi s'est terminée avec un bon goûter apprécié par les grands et les petits.

LA FETE VOTIVE : 9/10/11 août 2025

Vendredi 8 août : vers 22 heures, concert du groupe « LA DERYVES », groupe festif pop-rock

Petite restauration et buvette à partir de 19 h 30.

Samedi 9 août : 14 heures : concours de pétanque
Le groupe pop-rock « LES GINETTE'S » animera la première partie de soirée,
puis place à la danse avec « DJ ELECTROFUSION »

Dimanche 10 août : dans la matinée, messe en musique, dépôt de gerbe au monument aux morts, marché gourmand, animation musicale par « LES AIGLONS MARTELAIS ». Toute la journée, vide-grenier, en soirée animation avec repas de clôture de la fête.

Dès le mois de juillet, les jeunes Cuzançois visiteront tous les habitants de la commune pour les aubades. Le programme de la fête sera alors distribué, des tickets de tombola proposés. Merci de leur réserver un bon accueil.

LE TRAIL : dimanche 5 octobre 2025

L'HISTOIRE DE CUZANCE 1249 - 1474

En 1249, Hélie RUDEL, époux d'Hélix de Turenne, envahit la Vicomté et fait la guerre à la ville de Martel qui ne veut pas lui ouvrir ses portes. C'est la bataille de Cuzance dont les archives de la ville de Martel ont gardé trace sous forme de procès-verbal de témoignage. Celle-ci se serait déroulée sur l'actuel site du Pied Chaud.

En 1353 : le Maréchal de France, Arnaud d'Andréham séjourne à Brive et à Martel. Il installe son lieutenant Gisbert de Pomme au château de la Meynade à Rignac de Cuzance.

1356 : la guerre fait rage. Cuzance est occupée par les Anglais. Cette guerre durera 100 ans.

1368 : Selon « les Contes et Chroniques de la Vicomté de Turenne », la peste, apportée par des navires dans le port de Marseille qui a sévi en Provence, Languedoc et Roussillon apparaît à Saint-Sozy, Beaulieu, et arrive aux Genestes où elle décime tous les habitants.

1463 : Louis XI, revenant de la conquête de Perpignan, arrive à Martel le 22 juin. Il y couche et passe, le lendemain à la limite de Cressensac et l'Hôpital Saint Jean (près de la combe du Vignon, en se rendant à Brive.

1474 : la terre a tremblé le 29 juin.

La rivière dénommée l'Ouysse fertilisait le sol à la place de l'actuelle combe du Vignon. Elle serait alors devenue une rivière souterraine qui ressurgit, aujourd'hui, à l'œil de la Doue à Murel.

Il semble qu'ensuite la vie se soit déroulée paisiblement à Cuzance, dépendance de la Vicomté de Turenne.

A Suivre….

Brèves imprimées par Atelier 46—Souillac / Responsable de rédaction : Yveline Leygonie / NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE